



CORBIE

DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE A L'OUVERTURE D'UNE BUVETTE TEMPORAIRE A L'OCCASION DE BAL, FÊTE, FOIRE, MANIFESTATION...

Je soussigné(e) : Tél :

Agissant en tant que :

De l'Association : du Club :

Adresse de l'Association ou du Club :

Adresse E-Mail :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux textes de références* du Code de la Santé Publique,
l'autorisation d'ouvrir une buvette temporaire de :

1^{er} catégorie

3^{ème} catégorie

A l'occasion de :

Lieu : 80800 CORBIE

Date : Au :

Horaires : De Heures. A Heures

↪ Je m'engage à respecter toutes les obligations résultant de l'autorisation que vous voudrez bien m'accorder notamment dans les domaines de protection des mineurs contre l'alcoolisme et la répression de l'ivresse publique.

↪ Je m'engage à n'apporter aucune gêne à la tranquillité publique.

↪ Je m'engage à transmettre un exemplaire de la présente autorisation en Gendarmerie.

Fait à CORBIE, le : Signature

AUTORISATION DU MAIRE

Le Maire de la commune de Corbie autorise M.....

Représentant du

Est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons aux dates et heures indiquées ci-dessus,

A l'occasion de :

Fait à CORBIE , le.....

Le Maire,

***Textes de références :** Articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Générales des Collectivités Territoriales.

Articles L.3331-1, L.334-2, et L.335-4 du Code de la Santé Publique.

Buvette 1^{er} catégorie : Boissons sans alcool : eaux minérales, jus de fruits, limonades, sirop, infusions.....

Buvette 3^{ème} catégorie : Boissons fermentées non distillées : vins, bières, cidres, poirés, hydromels, vins doux naturels, crème de cassis, jus de fruit ou de légumes fermentés comportant 1, 2, 3 degrés d'alcool et ne titrant pas plus de 18° d'alcool pur.